

I.fle

INSTITUT DE FRANÇAIS
LANGUE ÉTRANGÈRE



33, chemin du Pérouzet
B.P. 74 – 74165 Collonges-sous-Salève Cedex – France
Téléphone : +33 (0)4 50 87 68 21
Télécopie : +33 (0)4 50 43 65 80
Web : www.campusadventiste.edu
Courriel : secretariat.ifle@campusadventiste.edu

INSTITUT DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

enseignement supérieur privé

bulletin 2009-2010

www.campusadventiste.edu
secretariat.ifle@campusadventiste.edu



Linguae pro Adventu



Sommaire

Sommaire	2	Examens et notes.....	15
Calendrier 2009-2010.....	3	Transfert des crédits d'enseignement... ..	16
Présentation de l'IFLE	4	Relevé de notes	16
Objectifs	4	Codes utilisés sur les bulletins et les	
Garantie de qualité	4	relevés.....	16
Les institutions d'affiliation	5	Inscription pour un diplôme	16
Offres de formation et diplômes	6	Inscription dans un autre département..	17
Cadre européen commun de référence..	6	Statut d'étudiant	17
Cycle de formation linguistique.....	6	Statut d'auditeur	17
Cycle de spécialisation linguistique	6	Inscription de courtoisie	17
Test d'évaluation de français	6	Conseillers et conseil pédagogique	17
Diplômes préparés.....	6	Vie sociale et activités.....	18
Organisation des cours.....	7	Rencontre d'orientation	18
Descriptif des cours	9	Rencontre hebdomadaire.....	18
Cours de formation linguistique (premier		Voyages culturels.....	18
cycle).....	9	Voyages et tourisme privés.....	18
Cours de spécialisation linguistique		Activités sociales et culturelles.....	18
(deuxième cycle) – B2 & C1 du CECR. 11		Activités spirituelles	18
Options facultatives (tous niveaux).....	12	Guide de l'étudiant	19
Conditions d'admission.....	14	Association des anciens élèves de	
Pièces à fournir	14	Collonges (ADAC).....	19
Fonctionnement administratif	14	Services offerts	19
Test de positionnement	14	Dispositions financières	20
Inscription trimestrielle	14	Frais principaux	20
Réévaluation de niveau	15	Frais divers.....	21
Programme maximum	15	Modalités de paiement.....	21
Modification de programme	15	Règlement financier	22
Présence/absence aux cours	15		

Calendrier 2009-2010

Arrivée des étudiants	6-7 septembre
Test de positionnement	8 septembre, à 9 h
Réunion d'information	8 septembre, à 14 h
Inscription au 1 ^{er} trimestre	9 septembre, 8-12 h ; 14-17 h
Début du 1^{er} trimestre	10 septembre, à 8 h
Ouverture de l'année universitaire	11 septembre, à 20 h
Inscription au TEF	17 septembre
<i>Semaine de réflexion biblique</i>	<i>19-26 septembre</i>
Dernier jour pour modifier son programme (1)	25 septembre
Examens du TEF	7-8 octobre
Voyage culturel en Touraine et à Paris (2)	19-23 octobre
Vacances d'automne	24 octobre au 4 novembre
Fête de l'Armistice – congé	11 novembre
Dernier jour pour abandonner un cours (3)	18 novembre
Fin du 1 ^{er} trimestre	7 décembre
Inscription au 2 ^e trimestre	8 décembre, 8-12 h
Voyage culturel en Alsace (2)	9-11 décembre
Vacances de Noël	12 décembre au 3 janvier
Début du 2^e trimestre	4 janvier, à 8 h
Dernier jour pour modifier son programme (1)	15 janvier
Dernier jour pour abandonner un cours (3)	12 février
Vacances d'hiver	13-21 février
Fin du 2 ^e trimestre	11 mars
Inscription au 3 ^e trimestre	12 mars, 8-12 h
Début du 3^e trimestre	17 mars, à 8 h
<i>Semaine de réflexion biblique</i>	<i>20-27 mars</i>
Dernier jour pour modifier son programme (1)	31 mars
Inscription aux examens externes	1 ^{er} -2 avril
Lundi de Pâques – congé	5 avril
Vacances de printemps	10-25 avril
Voyage culturel en Provence et sur la côte d'Azur (2)	19-22 avril
Fête de l'Ascension – congé	13 mai
Dernier jour pour abandonner un cours (3)	17 mai
Examens du TEF	18-19 mai
Lundi de Pentecôte – congé	24 mai
Fin du 3 ^e trimestre	4 juin
Cérémonies de clôture	4-6 juin

1. Après cette date, il ne sera plus possible de modifier le programme des cours choisis. Tout retrait entraînerait un W sur le bulletin de notes.
2. Avec supplément de prix et facultatif pour les étudiants qui ne sont pas envoyés par l'association Adventist Colleges Abroad.
3. Après cette date, tout abandon d'un cours entraîne un F (échec) sur le bulletin de notes.

Présentation de l'IFLE

L'Institut de français langue étrangère est un établissement privé d'enseignement supérieur. Il commence à donner ses premiers cours de français dès 1923, pour devenir un département d'enseignement du Campus adventiste du Salève en 1962.

Sa situation géographique est privilégiée : installé au pied du Salève, l'Institut se trouve dans la région française Rhône-Alpes, pas très loin des villes de Lyon et d'Annecy, à moins de deux heures de stations de ski comme Chamonix ou Avoriaz. Mieux encore, la ville de Genève, connue pour être le siège d'organisations internationales comme l'ONU, lui est voisine ; à moins de cinq kilomètres, elle offre aux étudiants toutes les facilités et les activités d'une grande ville internationale.

On accède donc facilement au campus à partir de l'aéroport international de Genève Cointrin, ou par l'autoroute (sortie n° 13.1 Archamps), ou par chemin de fer (gares de Saint-Julien-en-Genevois en France, ou de Genève Cornavin en Suisse).

Objectifs

L'Institut de français langue étrangère propose :

- d'arriver rapidement à la maîtrise des structures orales et écrites fondamentales de la langue française ;
- de préparer à des diplômes supérieurs officiels, homologuant les niveaux acquis en langue française ;
- d'ouvrir la voie aux carrières nationales ou internationales requérant la connaissance d'une langue étrangère ;
- de vivre une expérience multiculturelle unique et enrichissante, dans un environnement respectant les valeurs morales, sociales et spirituelles du christianisme telles qu'elles sont définies par la charte des droits fondamentaux du Campus.

Garantie de qualité

L'Institut de français langue étrangère a obtenu le label « qualité français langue étrangère » délivré par les ministères de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (Direction de l'enseignement supérieur), des Affaires étrangères (Direction générale de la coopération internationale et du développement) et de la Culture et de la communication (Délégation générale à la langue française et aux langues de France).

Il est enregistré par l'académie de Grenoble sous le n° RNE 0741439M.

Il est accrédité par AAA (Adventist Accrediting Association of Seventh-day Adventist Schools, Colleges and Universities).

Il est membre de Linguae pro adventu, groupement européen d'écoles de langue qui partagent les mêmes critères d'évaluation que ceux établis par AAA.

Il est affilié à un consortium de quinze universités et institutions d'enseignement supérieur qui valident tous les cours en vue des « Bachelor of Arts » ou « Masters » en langues, délivrés par ces universités.

Il est membre de l'association Adventist Colleges Abroad.

Il est membre de l'Association de didactique du français langue étrangère (ASDIFLE).

Il est centre d'examen du TEF (Test d'évaluation de français).

Les institutions d'affiliation

- Andrews University
www.andrews.edu
- Antillean Adventist University
www.aaa.edu
- Atlantic Union College
www.atlanticuc.edu
- Avondale College
www.avondale.edu.au
- Canadian University College
www.cauc.ca
- Columbia Union College
www.cuc.edu
- Home Study International
www.griggs.edu
- La Sierra University
www.lasierra.edu
- Loma Linda University
www.llu.edu
- Oakwood College
www.oakwood.edu
- Pacific Union College
www.puc.edu
- Southern Adventist University
www.southern.edu
- Southwestern Adventist University
www.swau.edu
- Union College
www.ucollege.edu
- Walla Walla University
www.wwc.edu

Offres de formation et diplômes

Cadre européen commun de référence

Les cours de l'IFLE sont organisés pour répondre aux niveaux du Cadre européen commun de référence (CECR) pour l'enseignement des langues. Le CECR comprend six niveaux de langues :

- A1 introductif,
- A2 intermédiaire,
- B1 niveau seuil,
- B2 avancé,
- C1 autonome,
- C2 maîtrise.

Cycle de formation linguistique

Le cycle de formation linguistique, en trois trimestres, est ouvert aux étudiants qui doivent acquérir un niveau de base. Il est organisé pour que l'étudiant s'intègre dans le groupe d'apprentissage qui correspond le mieux à ses connaissances. Un test de positionnement, donné au début de la formation, permet de déterminer le niveau d'entrée de chaque étudiant.

- Le niveau élémentaire (cours de niveau 100) n'est ouvert qu'au premier trimestre.
- Le niveau intermédiaire (cours de niveau 200) est ouvert aux premier et deuxième trimestres.
- Le niveau avancé (cours de niveau 300) est ouvert pendant les trois trimestres.

Cycle de spécialisation linguistique

Le cycle de spécialisation linguistique, ouvert aux deuxième et troisième trimestres, permet aux étudiants ayant terminé le niveau avancé du cycle de formation linguistique de se spécialiser dans un registre de langue orienté sur les sciences sociales.

Test d'évaluation de français

Le Test d'évaluation de français (TEF), aligné sur l'échelle de niveau du Cadre commun européen de référence, est régi par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Il est administré aux étudiants au début et à la fin de l'année universitaire. Il permet à chacun et d'une façon personnalisée de mesurer les diverses compétences acquises durant l'année. Le certificat d'évaluation est remis aux étudiants au moment de la cérémonie de clôture.

Diplômes préparés

- DELF A1 (Diplôme d'études en langue française) – Ce niveau valorise les premiers acquis. Il s'agit du niveau le plus élémentaire d'utilisation de la langue dit « de découverte ». A ce stade, l'apprenant est capable d'interactions simples : il peut parler de lui et de son environnement immédiat.
- DELF A2 – Le DELF A2 se situe dans la même perspective et valide encore la compétence langagière d'un utilisateur élémentaire, considéré comme un acteur social. Le candidat est ici capable de réaliser des tâches simples de la vie quotidienne. Il peut utiliser les formules de politesse et d'échange les plus courantes.
- DELF B1 – A ce niveau, l'utilisateur devient indépendant. Il est maintenant capable de poursuivre une interaction : il peut comprendre et poursuivre une discussion, donner son avis et son opinion. Il est capable de se débrouiller dans des situations imprévues de la vie quotidienne.
- DELF B2 – L'utilisateur B2 a acquis un degré d'indépendance qui lui permet d'argumenter pour défendre son opinion, développer son point de vue et négocier. A ce niveau, le

candidat fait preuve d'aisance dans le discours social et devient capable de corriger lui-même ses erreurs.

- DALF C1 (Diplôme approfondi de langue française) – L'utilisateur de la langue au niveau C1 est autonome. Il est capable d'établir une communication aisée et spontanée. Il possède un répertoire lexical large et peut choisir une expression adéquate pour introduire ses commentaires. Il produit un discours clair, bien construit et sans hésitation qui montre l'utilisation maîtrisée des structures.
- DALF C2 – La maîtrise de la langue se traduit par un degré de précision, d'adéquation et d'aisance dans l'expression. Le candidat de C2 est capable de réaliser des tâches académiques ou de niveau avancé.

Tous ces diplômes sont délivrés par le ministère français de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les examens se passent à la fin de l'année.

Organisation des cours

		Trimestres	1	2	3
Niveau élémentaire (niveau A1 du CECR)			Crédits		
FREN 101	Langue en contexte		4		
FREN 090	Français de renforcement		0		
FREN 111	Phonétique		1		
FREN 121	Compréhension et expression écrites		3		
FREN 131	Orthographe et grammaire		4		
FREN 151*	Pratique orale de la langue		4		
TOTAL			16		
Niveau intermédiaire (niveau A2 du CECR)			Crédits		
FREN 201	Langue en contexte		3	3	
FREN 221	Composition intermédiaire		3	3	
FREN 231	Orthographe et grammaire		4	4	
FREN 251*	Expression orale intermédiaire		4	4	
FREN 261	Compréhension de texte		2	2	
TOTAL			16	16	
Niveau avancé (niveau B1 du CECR)			Crédits		
FREN 321	Composition avancée		3	3	3
FREN 331	Orthographe avancée		2	2	2
FREN 341	Grammaire fondamentale		6	6	6
FREN 351*	Expression orale avancée		3	3	3
FREN 361	Explication de textes		2	2	2
TOTAL			16	16	16

* Cours dédoublés au-delà de 14 étudiants.

Trimestres 2 3 3*

Cours de spécialisation linguistique (niveaux B2 et C1 du CECR)

		Crédits		
FREN 421	Composition française			3
FREN 422/423	Techniques du résumé et du commentaire	2	2	
FREN 424/425	Textes en langue spécialisée	2	2	
FREN 431/432	Orthographe	2	2	2
FREN 441	Morphologie et syntaxe de la phrase simple	4		4
FREN 442	Morphologie et syntaxe de la phrase complexe		4	
FREN 451/452**	Techniques d'écoute et de reformulation	2	2	
FREN 461	Textes littéraires			3
FREN 493	Perfectionnement oral			4

Cours avancés de culture générale

FREN/SOCI 476/477	Evolution de la société française	2	2	
FREN/SOCI 479/480	Cultures et civilisation françaises	2	2	
TOTAL		16	16	16

* Programme suivi au troisième trimestre par les étudiants qui ont suivi le niveau avancé au deuxième trimestre.

** Cours dédoublés au-delà de 14 étudiants.

Cours facultatifs à option

		Crédits
FREN 269/369	Lecture indépendante	1
FREN/ARTS 273/373	Arts et monuments français	1
FREN 349/449	Le cinéma francophone	2
FREN/RELG 354	Conversation à thématique chrétienne	2
FREN/GEOG 372	Régions de France	1
FREN/PLSC 374	Les institutions européennes	2
FREN/PLSC 375	Les organisations internationales	2
FREN/SOCI 376	Civilisation française	2
FREN 378/478	Adaptation théâtrale	2
MUPF 171/271/371	Chorale du Campus	1

Les étudiants qui suivent les cours facultatifs suivants durant l'année universitaire :

- premier trimestre : FREN/SOCI 376 Civilisation française
 - deuxième trimestre : FREN/PLSC 374 Les institutions européennes
 - troisième trimestre : FREN/PLSC 375 Les organisations internationales
- recevront un diplôme en langue française, option Organismes internationaux, organisations internationales, délivré par l'IFLE.

Descriptif des cours

Cours de formation linguistique (premier cycle)

Niveau élémentaire – A1 du CECR

FREN 101 : Langue en contexte (4 crédits)

A partir d'un document iconographique présenté sous la forme d'une bande dessinée, la vie quotidienne de divers personnages conduit à la découverte d'environnements sociaux et culturels variés. Ce support permet l'acquisition et l'assimilation d'un lexique oral dans un contexte variable et sur des thèmes complémentaires et riches. Il permet la compréhension et l'acquisition d'une variété d'expressions de sentiments, d'attitudes et de comportements apprises dans une diversité de situations.

FREN 090 : Français de renforcement (0 crédit)

Ce cours de deux heures est requis des étudiants qui entrent au niveau A1 et qui ont obtenu moins de 30 % au test de positionnement, ou qui n'ont pas fait d'examen de niveau. Le cours est orienté sur la grammaire et la conjugaison des verbes à l'indicatif et aux temps simples. Le cours est en supplément des seize heures requises.

FREN 111 : Phonétique (1 crédit)

Ce cours permet aux étudiants d'apprendre et d'utiliser l'alphabet phonétique international et de corriger leur prononciation par des exercices intensifs sous la direction d'un professeur spécialisé.

FREN 121 : Compréhension et expression écrites (3 crédits)

A partir des textes du manuel portant sur la vie quotidienne, le cours développe dans un premier temps la compréhension des contenus implicites et explicites et permet d'augmenter les capacités lexicales et grammaticales. Dans un second temps, il pose les éléments de base de la communication écrite, grâce à un travail d'écriture permettant de concrétiser les savoirs et les savoir-faire.

FREN 131 : Orthographe et grammaire (4 crédits)

Ce cours insiste sur l'acquisition des éléments de base de la grammaire, de l'orthographe, de la conjugaison et de la syntaxe du français. Il permet de comprendre les mécanismes et le fonctionnement de la langue dans son expression et sa compréhension écrites, dans un contexte de vie quotidienne. L'apprentissage se fera par une alternance de découvertes, d'analyse, de conceptualisation et de mise en situation.

FREN 151 : Pratique orale de la langue (4 crédits)

Ce cours développe la compréhension et l'expression orales à l'aide d'exercices variés tels que la lecture, le jeu de rôle, la présentation d'exposés, l'écoute active de cassettes audio et vidéo, l'étude d'une chanson, d'un support iconique ou encore une discussion simple sur des questions relatives à la vie quotidienne. Les élèves sont encouragés à poursuivre seuls leur formation par l'utilisation des supports audiovisuels en libre accès au centre multimédia.

FREN 191 : Révision intensive élémentaire (11 crédits)

Cours offert en alternative aux cours FREN 101, 121, 131.

Niveau intermédiaire – A2 du CECR

FREN 201 : Langue en contexte (3 crédits)

Ce cours s'appuie sur l'écoute et la lecture suivies d'une bande dessinée dont l'histoire sensibilise les étudiants à la dimension communicative de la langue ainsi qu'à la variété des parlers (accents, registres de langue, usages) correspondant à divers milieux sociaux. Divers points de grammaire sont aussi abordés.

FREN 221 : Composition intermédiaire (3 crédits)

Ce cours introduit à la technique de la rédaction descriptive et narrative. Il consiste en des exercices ciblés et des productions écrites entraînant à la construction syntaxique de la phrase et à la concordance des temps.

FREN 231 : Orthographe et grammaire (4 crédits)

Ce cours développe une connaissance lexicale, grammaticale, syntaxique et orthographique. La méthode d'enseignement est soit déductive (les règles sont présentées d'une façon systématique et appliquées au travers d'exemples) soit inductive (observation et étude d'un document écrit suivies de déductions) où l'étudiant est amené à découvrir par lui-même la règle qui fait aussitôt l'objet d'une application sous forme d'exercices.

FREN 251 : Expression orale intermédiaire (4 crédits)

Après découverte et apprentissage des structures et du lexique de base, les différents thèmes abordés font l'objet d'activités de réinvestissement donnant l'occasion aux étudiants d'explorer la dimension culturelle de la langue : discussion de poèmes, lecture de tableaux, recherches et exposés thématiques, débats, enquêtes et observations. L'exploitation de documents audiovisuels ainsi que le jeu de rôle, la prise de parole et la récitation permettent également aux étudiants de développer compréhension et expression orales.

FREN 261 : Compréhension de texte (2 crédits)

Ce cours est basé sur l'étude lexicale syntaxique et grammaticale de textes simples et variés en rapport avec la vie moderne. Il prépare à la mise en œuvre de la communication écrite. Il introduit aux activités d'écriture, à l'explication des textes ou à la composition française. Il développe une capacité d'autonomie nécessaire au renforcement des habitudes de lecture individuelle et silencieuse, utiles à la préparation de l'argumentation, et de l'expression des opinions sur la base des informations recueillies.

FREN 291 : Révision intensive intermédiaire (9 crédits)

Cours offert en alternative aux cours FREN 201, 231, 261.

Niveau avancé – B1 du CECR**FREN 321 : Composition avancée (3 crédits)**

Ce cours de composition développe les techniques de la rédaction en complément des cours FREN 341 et 351, et introduit la notion de registre de langue.

FREN 331 : Orthographe avancée (2 crédits)

Cours destiné à l'apprentissage systématique des règles d'orthographe et à leur mise en application dans de nombreux exercices. Il contribue à la maîtrise de la langue écrite et à la découverte de l'étymologie des mots de la phrase.

FREN 341 : Grammaire fondamentale (6 crédits)

Ce cours introduit à la syntaxe de la phrase et à l'emploi des voix, des modes et des temps verbaux. Il présente les fonctions et les accords des groupes nominaux ou verbaux ainsi que les articulateurs. Nombreux exercices d'application.

FREN 351 : Expression orale avancée (3 crédits)

Développement de la compréhension et de l'expression orales grâce à de nombreux exercices d'écoute audio et vidéo et à des jeux de rôle. L'étudiant utilise des expressions, des dictons et des proverbes typiquement français. Libre accès au laboratoire multimédia pour un apprentissage autonome des différents registres de langue.

FREN 361 : Explication de textes (2 crédits)

Etude de textes variés qui concernent l'actualité et la civilisation, ou qui présentent différents genres littéraires. Des exercices écrits ou oraux permettent d'étendre le vocabulaire et la connaissance des structures de la langue, et d'apprendre des techniques appliquées à l'étude et à l'exploitation des textes.

Cours de spécialisation linguistique (deuxième cycle) – B2 & C1 du CECR

FREN 421 : Composition française (3 crédits)

Ce cours développe la capacité d'écrire des textes de types différents, la capacité de développer une argumentation ainsi que de décrire ou de raconter des événements.

FREN 422/423 : Techniques du résumé et du commentaire (2, 2 crédits)

Deux techniques textuelles sont développées : a) commentaire littéraire dirigé portant sur des textes sélectionnés ; b) résumé de texte. Productions alternées hebdomadaires en classe.

FREN 424/425 : Textes en langue spécialisée (2, 2 crédits)

Préparation aux épreuves orales du DALF. Ce cours prépare spécialement aux épreuves à partir de documents authentiques sur le thème des sciences sociales et humaines, par écrit ou oralement. Nombreuses utilisations de documents audiovisuels.

FREN 431/432 : Orthographe (2, 2 crédits)

Préparation au DALF. Cours de perfectionnement aux règles et à la pratique de l'orthographe.

FREN 441 : Morphologie et syntaxe de la phrase simple (4 crédits)

Cours de grammaire présentant les fonctions avancées du nom, l'emploi des modes et des temps, les constructions particulières de la phrase, les transformations nominales, verbales, les styles direct et indirect, les prépositions. Nombreux exercices d'application.

FREN 442 : Morphologie et syntaxe de la phrase complexe (4 crédits)

Etude de la phrase complexe. Propositions complétives, infinitives, relatives, conjonctives. Utilisation du subjonctif et des articulateurs circonstanciels.

FREN 451/452 : Techniques d'écoute et de reformulation (2, 2 crédits)

Préparation au DALF. Ecoute de supports oraux ou vidéo avec réponse à des questions écrites ou comptes rendus oraux. Pratique de la prise de notes en vue de rapports oraux. Apprentissage complémentaire en laboratoire multimédia.

FREN 461 : Textes littéraires (3 crédits)

Ce cours développe la capacité générale de compréhension de textes variés et concrets : rapports, textes littéraires ou authentiques ; de retrouver des données factuelles, de différencier les points principaux et secondaires, de distinguer les opinions entre des intervenants.

FREN 493 : Perfectionnement oral (4 crédits)

Ce cours développe, au travers d'exercices collectifs et individuels, la capacité d'exprimer ses goûts, ses sentiments, de motiver ses opinions et de réagir à des questions sur des documents iconiques ou textuels, avec aisance, précision et en respectant une bonne prononciation.

FREN/SOCI 476/477 : Evolution de la société française (2, 2 crédits)

Préparation au DALF. Au travers de l'étude de repères sociologiques, étude des transformations sociales dans la France contemporaine. Le cours conduit à l'acquisition et au perfectionnement des connaissances lexicales et linguistiques.

FREN/SOCI 479/480 : Cultures et civilisation françaises (2, 2 crédits)

Préparation au DALF. L'espace et l'histoire de la francophonie sont abordés, ainsi que leur influence dans les domaines social, littéraire et culturel en France et hors de France. Le perfectionnement de la langue et des techniques textuelles s'appuiera sur des thèmes et sur des œuvres extraits de la littérature francophone.

Options facultatives (tous niveaux)

FREN 115/116/117: Stage d'enseignement : assistant en langue (1, 1, 1 crédit)

En tant qu'assistant en langue à l'école primaire ou à l'école secondaire du Campus, vous aurez à participer à l'enseignement (après une phase d'observation) :

- auprès d'une classe entière, assistant les professeurs titulaires dans leur tâche ;
- auprès de petits groupes d'élèves, travaillant la compréhension et l'expression orales ;
- auprès d'élèves ayant besoin d'heures de soutien sur une base hebdomadaire régulière.

Le détail précis de vos tâches sera décidé par le professeur de langue avec qui vous travaillerez en étroite collaboration. Outre cette expérience pratique d'enseignement auprès des élèves, vous serez considéré comme un membre de l'équipe enseignante, participant si nécessaire aux rencontres professionnelles.

FREN 269/369 : Lecture indépendante (1, 1 crédit)

Cours sur la base d'un contrat écrit. L'étudiant choisit, avec l'accord du professeur, un livre adapté à son niveau lexical et grammatical et présente un rapport de lecture.

FREN/ARTS 273/373 : Arts et monuments français (1, 1 crédit)

Préparation en classe des voyages culturels et constitution d'un dossier de recherche.

Pendant le voyage, visite de musées ou monuments célèbres et découverte du patrimoine architectural de la France. Option ouverte dès le niveau élémentaire. Ne peut être répétée.

FREN 349/449 : Le cinéma francophone (2, 2 crédits)

Le cours effectue un panorama du cinéma français et francophone à travers l'étude d'un thème, d'un genre ou d'un réalisateur particulier. Il permet de développer le goût de l'analyse des films tout en amenant à la découverte de la culture française.

Ce cours, pendant lequel des extraits de film sont visionnés, fonctionne en tandem avec le ciné-club de l'Institut ; un film francophone est projeté une fois par mois et un film étranger une fois par trimestre.

FREN/RELG 354 : Conversation à thématique chrétienne (2 crédits)

Cours basé sur l'exploitation de documents variés (bandes dessinées, vidéo, textes, tableaux statistiques...), sur la mise en commun d'expériences personnelles et sur la discussion de textes bibliques clés, en rapport avec un thème choisi.

FREN/GEOG 372 : Régions de France (1 crédit)

Cours sur la base d'un contrat d'étude. Voyage commenté sur la découverte des régions françaises. Une documentation et des lectures sont requises. L'accent est mis sur l'histoire et sur les particularités traditionnelles. Cours avec supplément de prix.

FREN/PLSC 374 : Les institutions européennes (2 crédits)

Etude des étapes historiques de la construction de l'Union européenne, du début du XX^e siècle à nos jours. Son rôle effectif sur les plans économique, social et juridique. Visite d'une séance du Parlement à Strasbourg, s'il est en session au moment du cours.

FREN/PLSC 375 : Les organisations internationales (2 crédits)

Cours sur l'histoire et le rôle des organisations situées à Genève et régissant le droit ou l'ordre international (ONU, Croix rouge, COE, OMS ou autres). Visite de certaines de ces organisations.

FREN/SOCI 376 : Civilisation française (2 crédits)

A travers l'étude du paysage français géographique, économique et politique, le cours permet de découvrir les différences et les similitudes avec d'autres pays et facilite l'intégration dans un milieu culturel et social étranger.

FREN 378/478 : Adaptation théâtrale (2, 2 crédits)

Exploitation de la culture française par le théâtre et le jeu théâtral. Développe la diction, l'articulation, l'expression des sentiments et permet l'organisation, la cohérence et la clarté du propos.

MUPF 171/271/371 : Chorale du campus (1, 1, 1 crédit)

Cours contractuels sur une année. Participation requise aux concerts et aux sorties. Admission sur audition. Changement de niveau au trimestre. Le programme est constitué d'un répertoire classique de difficulté variable.

PEAC 225/325 : Ski et snow-board alpins (1, 1 crédit)

Formation avancée dans les sports d'hiver en différents sites des Alpes, avec des élèves français des classes de sport de montagne. Dans ce cours, les étudiants seront accompagnés pour perfectionner leurs compétences en ski et en snow-board. Ce cours, supervisé par un guide de montagne professionnel, dure de janvier à mars, pendant deux demi-journées hebdomadaires, plus une session intensive de plusieurs jours sur un site au pied du mont Blanc. Les étudiants voulant suivre ce cours doivent déjà maîtriser les bases du ski. Ce cours implique des frais supplémentaires.

PEAC 226 : Escalade (1 crédit)

Escalade (de l'initiation au niveau avancé) avec des élèves français des classes de sport de montagne. Les étudiants apprendront les techniques de base et les règles de sécurité, progressant jusqu'à l'autonomie dans l'escalade en milieu naturel et sur des murs d'escalade en salle. Ce cours, supervisé par un guide de montagne professionnel, est proposé une demi-journée par semaine de septembre à décembre, ou de mars à mai. Aucune expérience préalable n'est exigée. Ce cours implique des frais supplémentaires.

Conditions d'admission

Le programme est ouvert à tout étudiant universitaire

- qui accepte les habitudes de vie attendues sur le campus et qui est prêt à en respecter la charte fondamentale ;
- qui a la volonté évidente de s'intégrer au milieu social et culturel français et de participer aux activités organisées ;
- qui satisfait aux conditions légales de séjour en France et aux engagements financiers.

Le programme est aussi ouvert à toute personne non universitaire âgée d'au moins quinze ans révolus, dont l'assiduité et l'application aux études sont compatibles avec le rythme des autres étudiants.

Pièces à fournir

1. Une demande d'admission remplie et signée avec tous les documents joints.
2. Une attestation d'assurance maladie ou la preuve d'une couverture médicale valable en France. Une telle assurance peut être contractée sur place.
3. Un passeport valide muni d'un visa D étudiant (accords de Schengen) délivré par les ambassades ou consulats de France. Ce visa est nécessaire même pour les ressortissants étrangers pour lesquels la France n'exige pas de visa touristique. Les ressortissants des pays membres de l'Union européenne en sont dispensés.
4. Un certificat de naissance, obligatoire pour l'obtention sur place d'une carte de séjour. Ce certificat doit être délivré depuis moins de trois mois.

Fonctionnement administratif

Test de positionnement

Dès son arrivée, chaque étudiant passe un test de positionnement qui détermine le niveau de français auquel il peut être admis. Selon son résultat, il est alors orienté vers le niveau :

- élémentaire (cours en 100) ;
- intermédiaire (cours en 200) ;
- avancé (cours en 300).

Si, au vu des résultats du test de positionnement, un étudiant insiste pour entrer dans le programme au niveau supérieur à son classement, il doit réussir dans les heures qui suivent un nouveau test pour confirmer ses aptitudes.

Inscription trimestrielle

Au début de chaque trimestre, aux dates annoncées, l'étudiant doit procéder à son inscription. Pendant cette période, l'étudiant doit établir, avec l'aide de son conseiller ou du directeur de l'Institut, son programme de cours pour le trimestre à venir. Il utilise pour cela le formulaire préparé par l'IFLE.

L'étudiant ayant réussi son programme trimestriel est assuré de passer au niveau supérieur au trimestre suivant.

Réévaluation de niveau

Quinze jours avant la fin d'un trimestre, un étudiant peut déposer une demande de repositionnement et passer le test de connaissance qui lui permettra de sauter un niveau (passer de I à III ou de II à IV). Le contenu et le niveau du test sont alignés sur le niveau terminal du cours qu'il veut sauter. Le résultat du test de repositionnement ne doit pas être inférieur à 70 % (B+) et la moyenne des notes du trimestre en cours inférieure à 15/20 (A). Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, l'étudiant signera une lettre de décharge s'il désire maintenir sa demande.

L'achèvement du niveau IV est un prérequis obligatoire pour entrer au niveau V.

Programme maximum

Le maximum d'heures de cours autorisé aux étudiants envoyés par les universités du consortium est de dix-huit heures de cours par semaine. Tout dépassement reste une exception et doit être autorisé par le directeur de l'Institut.

Modification de programme

Après son inscription, un étudiant peut changer d'option facultative sans conséquence jusqu'à la date limite indiquée sur le calendrier universitaire.

Toute demande de changement doit se faire par écrit auprès du directeur de l'IFLE. Un formulaire est prévu à cet effet.

Si un étudiant se retire d'un cours après la date limite autorisée, la mention W (retrait) sera portée sur son bulletin.

Si un étudiant se retire d'un cours après les deux tiers du trimestre, un F (échec) sera porté sur son bulletin.

Un étudiant qui obtient un W ou un F pour un cours obligatoire doit le refaire avant d'être admis au niveau supérieur.

En cas de force majeure, l'étudiant doit présenter un justificatif (certificat médical par exemple). Le conseil pédagogique de l'Institut examinera le cas et notifiera à l'étudiant la décision prise.

Présence/absence aux cours

L'assiduité est contrôlée pour tous les cours. Une absence pour convenance personnelle (voyage, départ prématuré, retour tardif, visite à la famille, activité parallèle, etc.) n'est pas excusée.

Pour chaque cours, l'étudiant a droit à trois absences par trimestre. Au-delà de ces trois absences, un quart de point sera retranché de la moyenne finale du trimestre pour chaque heure d'absence. Trois retards équivalent à une absence.

Les absences aux sorties gratuites organisées par l'IFLE sont également pénalisées.

Si les absences dépassent 25 % du nombre total d'heures de cours du trimestre, le cours n'est pas validé.

Examens et notes

Chaque professeur annonce dans son syllabus, au début du trimestre, les conditions d'évaluation particulières à son cours.

Un professeur n'est pas tenu de faire repasser les interrogations ou les examens manqués à cause d'une absence.

Une épreuve placée en fin de trimestre ne peut être passée par anticipation pour une raison de convenance personnelle.

Si les exigences du cours n'ont pas été satisfaites, la mention I (incomplet) sera portée au bulletin.

Si les exigences manquantes ne sont pas régularisées quinze jours après la fin du trimestre, la mention I sera transformée en F (échec).

Transfert des crédits d'enseignement

L'Institut de français langue étrangère étant lié par contrat à un consortium d'universités et d'institutions d'enseignement supérieur, les cours suivis et validés à l'IFLE sont transférés chaque trimestre aux universités respectives, sous forme de crédits d'enseignement. Ces crédits sont alors versés intégralement au cursus des étudiants que ces universités ont envoyés. Le bureau de l'association ACA opère administrativement ce transfert.

Relevé de notes

Les notes obtenues par les étudiants sont transmises dans la semaine qui suit la fin du cours à la secrétaire, qui les introduit dans le dossier informatique permanent de chaque étudiant. Ce dossier est conservé dans les archives de l'IFLE.

Chaque trimestre, un bulletin de notes est remis aux étudiants. Les résultats sont également affichés aux panneaux d'information, sous le numéro personnel et anonyme de l'étudiant. Les universités membres du consortium reçoivent chaque trimestre une copie estampillée officielle des notes obtenues par leurs étudiants, au travers des services d'ACA. Dès lors, le document devient la propriété de ces universités. Toute demande d'un relevé de notes doit passer par leurs services administratifs.

Les étudiants qui ne sont pas rattachés à une université peuvent demander, par écrit, la transmission gratuite de leur relevé de notes officiel vers l'établissement d'enseignement ou l'organisme désigné par eux. Toute copie supplémentaire au premier envoi est payante. Aucun dossier n'est remis en mains propres. Cependant, tous les étudiants reçoivent à la fin de leur séjour un duplicata de leurs résultats sur un relevé de notes non estampillé et sans valeur officielle.

Les relevés de notes sont délivrés sous forme de notes-lettres (A, B, C, etc.) ou de notes-chiffres (système européen) au choix de l'étudiant, selon les correspondances suivantes :

17-20	A	11-11.9	C+
15-16.9	A-	10-10.9	C
14-14.9	B+	8-9.9	D
13-13.9	B	0-7.9	F
12-12.9	B-		

En cas de réclamation, les étudiants peuvent faire valoir leurs droits dans les quinze jours qui suivent. Passé ce délai, aucune modification ne sera faite, sauf en cas d'erreur flagrante.

Codes utilisés sur les bulletins et les relevés

- F Echec ou retrait d'un cours après les deux tiers du trimestre (date limite spécifiée).
- I Incomplet, pour un cours où seule une cause justifiée a empêché l'étudiant de terminer le trimestre ou de remplir toutes les exigences du cours. Ce code ne peut en aucun cas se substituer à la mention F. Un cours incomplet non régularisé dans les quinze jours qui suivent la fin du trimestre recevra un F.
- W Abandon du cours après le délai autorisé. En aucun cas un W ne peut remplacer un F.
- AU Auditeur. Ce code ne peut en aucun cas se transformer ultérieurement en note. Il ne peut non plus se substituer à une mauvaise note.

Inscription pour un diplôme

Les dates d'ouverture et de fermeture des inscriptions aux examens sont annoncées à l'avance et affichées sur les panneaux d'information de l'IFLE.

Chaque candidat est responsable de son inscription. Il doit retirer les formulaires au secrétariat de l'IFLE et les rendre dans les délais, accompagnés des droits d'inscription. Les diplômes et certificats délivrés par l'université de Lyon parviennent généralement à l'IFLE après la fin de l'année universitaire. Ils seront envoyés gratuitement par la poste, à l'adresse laissée par l'étudiant.

Inscription dans un autre département

Selon les possibilités et les compatibilités de programme, un étudiant ayant complété le niveau avancé (cours de niveau 300) peut suivre des cours dans un autre département d'enseignement du Campus. L'étudiant doit en faire la demande auprès du directeur de l'IFLE et remplir le formulaire d'inscription partielle.

Les notes seront enregistrées et validées par l'IFLE.

En cas de conflit horaire entre un cours extérieur et un cours obligatoire requis par l'IFLE, c'est ce dernier qui a la priorité.

Statut d'étudiant

Pour être éligible à une demande de permis de séjour et recevoir de l'IFLE un certificat de scolarité, un étudiant est tenu de suivre un minimum de seize heures de cours par semaine, chaque trimestre.

Statut d'auditeur

Un étudiant qui n'a pas besoin de crédits peut s'inscrire comme auditeur dans n'importe quel cours de l'IFLE. Le choix doit être fait dès le début du trimestre, au moment des inscriptions, et au plus tard jusqu'à la date limite des modifications de programme. Les conditions suivantes seront appliquées :

- A la fin du trimestre, la mention AU sera inscrite sur les relevés de notes. A aucun moment ce cours ne pourra être validé.
- L'assiduité en classe est requise.
- Si les absences dépassent 30 % des périodes d'enseignement, le AU sera transformé en W.
- Tous les travaux donnés par le professeur sont requis, à l'exception des examens.
- Pour tout abandon de cours après la date de fin des modifications de programme, la mention AU sera transformée en W.
- Les cours suivis en auditeur sont payants.

Inscription de courtoisie

Un étudiant inscrit à l'IFLE pour un programme complet peut recevoir l'autorisation de suivre un cours en invité et sans être auditeur. Aucune trace de ce cours n'apparaîtra dans son bulletin. Son acceptation en classe est à la discrétion du professeur. Il doit cependant en faire la demande par écrit auprès du directeur de l'IFLE, sur le formulaire prévu. Une inscription de courtoisie est gratuite et est limitée à un cours par trimestre.

Conseillers et conseil pédagogique

Un professeur est désigné comme conseiller pédagogique pour chaque classe. Il est chargé de suivre les progrès des étudiants, de les conseiller et de les orienter dans le choix des options. Le conseiller pédagogique est en contact permanent avec le directeur de l'Institut.

Vie sociale et activités

Rencontre d'orientation

Au début de chaque année, les étudiants de l'IFLE participent à plusieurs rencontres d'orientation, dans le cadre des résidences d'accueil et de l'IFLE. Ces rencontres ont l'avantage de faciliter l'intégration au sein de leur nouveau cadre de vie, d'expliquer le fonctionnement de l'IFLE et du Campus en général, et de communiquer des informations intéressantes et utiles sur les conditions de vie et les ressources régionales.

Rencontre hebdomadaire

Pendant l'année, les étudiants sont réunis une fois par semaine. Cette rencontre obligatoire a pour but :

- de présenter des sujets culturels ou éducatifs ;
- de préparer les voyages et les sorties ;
- de transmettre des informations concernant les événements du Campus et de répondre aux questions des étudiants ;
- de recueillir les remarques et les suggestions.

Voyages culturels

Trois voyages culturels sont organisés chaque année par l'IFLE en collaboration avec une agence de voyage : un voyage en Touraine et à Paris en automne, un autre en Alsace au mois de décembre et un dernier au printemps en Provence et sur la côte d'Azur.

Ces voyages sont au programme des étudiants du consortium et sont inclus dans le forfait annuel. Ils sont ouverts aux autres étudiants de l'IFLE, aux mêmes conditions financières qui s'ajoutent au coût annuel.

Pour un supplément de prix, un quatrième voyage est proposé par les professeurs de l'IFLE. Il a pour but de découvrir une autre région naturelle de France, son habitat traditionnel, son histoire, les coutumes locales et son rôle économique. Le nombre de places est limité.

Voyages et tourisme privés

Un séjour linguistique en France est une occasion unique de découvrir aussi l'Europe. Nous encourageons nos étudiants à faire des plans de voyage pendant les périodes de vacances. Cependant, nous déconseillons fortement les départs prématurés, les retours tardifs ou les voyages hors vacances qui nuisent à la qualité des études.

Activités sociales et culturelles

Les étudiants de l'IFLE sont invités à développer leurs acquis linguistiques en participant à la vie sociale du Campus, riche en activités diverses et gratuites : clubs sportifs, conférences, concerts, programmes récréatifs, soirées ou repas thématiques. Le club de ski est payant. L'IFLE organise directement un certain nombre de rencontres sociales ou récréatives, organise des voyages culturels ou des sorties régionales.

Activités spirituelles

Le Campus abritant aussi une Faculté de théologie et une Eglise, les activités spirituelles y sont nombreuses, variées et bien organisées. Elles sont autant d'occasions de participer, de s'intégrer et d'apprendre la langue. Ces activités sont ouvertes à tous et gratuites.

Guide de l'étudiant

Toutes les informations complémentaires concernant le règlement des résidences, l'organisation administrative du Campus adventiste du Salève et l'association des étudiants se trouvent dans le *Guide de l'étudiant*.

Association des anciens élèves de Collonges (ADAC)

L'ADAC, fondée en 1951, existe pour resserrer les liens entre les anciens étudiants par des échanges d'idées et de souvenirs. Elle organise des rencontres pour soutenir le Campus et la mission qui s'y accomplit, ou pour aider moralement et matériellement les anciens et les nouveaux étudiants dont les cas mériteraient son appui. En devient membre tout ancien étudiant du Campus.

Services offerts

Le Campus accueille des étudiants externes ou internes en chambre simple ou double. Il offre les services suivants : assistance administrative pour les formalités de carte de séjour, cafétéria, buanderie, coopérative, librairie, poste, gymnase, salle de sport. Une bibliothèque équipée en multimédia permet un accès rapide à l'Internet et offre la commodité du courrier électronique. Le laboratoire multimédia facilite l'apprentissage de la langue.

Dispositions financières

Attention : ces conditions financières ne s'appliquent pas aux étudiants en provenance des universités membres du consortium ACA. Ceux-ci doivent s'adresser directement à l'association :

Adventist Colleges Abroad
12501 Old Columbia Pike
Silver Spring, MD 20904-6600
Etats-Unis
Téléphone : (301) 680 6444
Fax : (301) 680-6463
Courriel : odette.ferreira@nad.adventist.org
Site Web : www.nadadventist.org/aca

Frais principaux

Les prix indiqués dans ce bulletin sont toutes taxes comprises.

Frais de pension

Chambre ¹ (par trimestre)	613 €
Forfait cafétéria ² (par trimestre)	1 022 €
Total (par trimestre)	1 635 €
Demi-pensionnaire ³	frais réels à la cafétéria

Frais de scolarité et voyages

Le crédit de cours ⁴	83 €
Estimation moyenne pour un trimestre (16 crédits)	1 328 €
Voyage Paris / Touraine	580 €
Voyage Alsace / Strasbourg	230 €
Voyage Provence / côte d'Azur	450 €

Frais des examens externes

Les tarifs sont ceux de 2008-2009. Ils peuvent changer en 2009-2010.

TEF 1 ^{er} trimestre et TEF 3 ^e trimestre (obligatoires)	2 x 65 €
DELFA1, A2 ou B1	55 €
DELFB2, DALFC1 ou C2	105 €

1. Le prix de la chambre comprend les deux journées qui précèdent le test de positionnement, tous les jours de l'année et les deux journées qui suivent la clôture. En cas de départ anticipé, le séjour est remboursé au prorata des semaines complètes, majoré de 20 %, quelle que soit la raison du départ.
2. Le forfait cafétéria comprend toutes les périodes de classe à l'exclusion des vacances scolaires. Le dépassement du forfait est facturé. Le forfait n'est pas remboursé en cas d'absence ou s'il n'est pas atteint. Les internes de semaine bénéficient d'une réduction trimestrielle de 193 € sur le forfait cafétéria, s'ils rentrent régulièrement chez eux le week-end.
3. Un demi-pensionnaire ne mange que le repas de midi en semaine, et jamais le week-end.
4. Un crédit correspond à une heure hebdomadaire de cours pendant toute la durée du trimestre.
5. Les étudiants célibataires inscrits à plein temps au Campus ont l'obligation de loger dans les résidences du Campus, dans la limite des places disponibles. Une dérogation n'est éventuellement accordée qu'à ceux qui peuvent résider chez un membre de leur famille proche : parents, grands-parents, oncle ou tante, frère ou sœur.

Frais divers

Relevé officiel de notes	
Première copie	gratuite
La copie supplémentaire	8 €
Forfait d'expédition d'un diplôme	5 €
Librairie	frais réels
Remplacement de la carte d'étudiant	30 €
Amende cafétéria	par oubli, 0,40 €
Amende pour non-présentation de la carte d'étudiant à la cafétéria.	
Dépôt de garantie pour les internes	230 €
Ce dépôt, à payer obligatoirement lors de l'inscription, n'est rendu qu'au départ de l'étudiant, une fois effectué l'état des lieux de la chambre.	
Chambre individuelle	
Supplément trimestriel, selon disponibilité après la rentrée	278 €
Location annuelle literie	52 €
2 draps et 2 couvertures.	
Prolongation séjour en résidence	
Chambre, selon disponibilité	par jour, 11,50 €
Cafétéria	frais réels
Transports occasionnels, tarif spécial étudiants du Campus	
Aéroport de Genève-Cointrin	29 €
Gare de Genève-Cornavin	19 €
Gare ou hôpital de Saint-Julien	13 €
Frontière de Croix-de-Rozon	6 €
Annemasse	21 €

Visiteurs

Les visiteurs et les familles visitant des étudiants peuvent être accueillis pour de courts séjours. Pour les disponibilités et les tarifs, contacter reservations@campusadventiste.edu.

Modalités de paiement

Au moment de l'inscription, un budget prévisionnel est établi. Sous réserve de modification du programme d'études ou de frais supplémentaires, c'est ce montant qui est débité chaque trimestre à l'étudiant.

Trois possibilités de paiement

1. Paiement de la totalité de l'année scolaire, avant ou au moment de l'inscription. Ce paiement intégral donne droit à un escompte de 3 % sur les frais d'enseignement. L'escompte est crédité à la fin de l'année scolaire.
2. Paiement de la totalité du trimestre, avant ou au moment de l'inscription.
3. Virement bancaire mensuel permanent. Dans ce cas, l'étudiant doit présenter un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) le jour des inscriptions, et signer sur place un ordre de virement mensuel permanent.

Paiement par carte bancaire

Au bureau de la caisse

Sur place, le paiement des frais par carte bancaire est possible auprès du service de comptabilité.

En ligne

A distance, le paiement sécurisé par carte bancaire peut se faire en ligne, sur le site Web du Campus adventiste du Salève. Utiliser la rubrique « Faire un règlement » du site

www.campusadventiste.edu. Indiquer le montant, le nom de l'étudiant, et préciser sous « Objet du règlement » : « Inscription IFLE » ou un autre commentaire approprié. Puis suivre la procédure indiquée.

Virement bancaire ou postal

Merci d'adresser vos virements au **Campus adventiste du Salève**, à l'une des banques ci-dessous :

Banque populaire des Alpes				
C/banque	C/guichet	N° compte	C/rib	Domiciliation
16807	00062	89667101211	73	BPA COLLONGES
International Bank Account Number (IBAN) FR76 1680 7000 6289 6671 0121 173			Bank Identification Code (BIC) CCBPRPPGRE	

Centre des chèques postaux				
Etablissement	C/guichet	N° compte	C/rip	Domiciliation
20041	01007	0672136F038	97	LYON

Règlement financier

1. Le dossier d'inscription doit être accompagné d'un versement de 80 € déductible de la scolarité. Cette somme est perdue si l'étudiant renonce à son inscription.
2. Le statut d'étudiant à temps complet requiert un minimum de 16 crédits de cours par trimestre.
3. Seul un étudiant à temps complet bénéficie du certificat délivré pour l'obtention d'un visa d'étudiant puis d'une carte de séjour.
4. Les frais de scolarité sont dus par trimestre et payables à l'avance.
5. Aucune réinscription n'est autorisée si le trimestre précédent n'est pas soldé.
6. Si un étudiant est boursier d'un organisme, il doit présenter une lettre de garantie précisant le montant de la couverture financière. Si cette couverture est insuffisante, il doit faire à l'avance les arrangements nécessaires pour financer la différence.
7. Les étudiants réguliers désirant suivre des cours supplémentaires en auditeurs paient ces derniers sur la base d'un plein tarif. Les visiteurs en court séjour qui assistent aux cours paient l'équivalent d'un demi-tarif.
8. Un étudiant doit être couvert par une assurance maladie valable en France. Il peut en contracter une dans son propre pays ou sur place. S'il est marié, cette obligation s'applique aux membres de sa famille.
9. Si un étudiant est exclu ou part avant la fin d'un trimestre, les frais de scolarité, de logement, de cafétéria et autres frais sont calculés proportionnellement à la durée du séjour, majorés de 20 %.
10. Le Campus s'efforce de stabiliser les prix pour toute la durée de l'année universitaire. Il se réserve le droit de modifier les frais de pension en cours d'année, sur préavis.

Etudiants mariés

1. Le privilège d'un appartement n'est accordé qu'aux étudiants mariés, à condition que l'un des conjoints suive un programme complet. Le privilège cesse dès la fin de la scolarité ou si le programme minimum n'est plus assuré.
2. Le conjoint d'un étudiant inscrit à temps complet bénéficie d'une réduction de 50 % sur les cours qu'il suit.